



## Procès-verbal du Conseil d'Administration 26 octobre 2023 (8h30-10h30)

*Réunion via Zoom*

### Membres Présents

Jean-Paul Deroin	(Président du Consortium USTH)
Philippe Knauth	(Aix-Marseille U.)
Sandra Nicolle	(ENGEES)
Anne Giroir	(U. Claude Bernard Lyon 1)
Christian Valentin	(IRD)
Antoine Doucet	(La Rochelle U.)
Cédric Jamet	(U. du Littoral Côte d'Opale)
Florent Calvayrac	(Le Mans U.)
Jean-Christophe Lacroix	(U. de Paris Cité)
Laurent Thévenet	(U. Paris Est Créteil)
Jérémie Klinge	(U. de Paris Saclay)
Sylvain Ouillon	(U. Paul Sabatier)
Lilian Aveneau	(U. de Poitiers)
Essaid Ait Barka	(U. de Reims Champagne-Ardenne)
Yann Charles	(U. Sorbonne Paris Nord)
Michael Toplis /Christine Stange-Fayos	(U. de Toulouse)

### Invités

Jean-Marc Lavest	(Recteur principal USTH)
Philippe Behra	(Département AES)
Guillaume Patanchon	(Département SPACE)
Jean-Christophe Lacroix	(Département AMSN)
Luc Le Calvez	(USTH)
Denis Fourmeau	(Ambassade de France à Hanoi)
Eric Boutin	(France Université)
Jean-Luc Nahel	(France Université)
Aïda Castellano	(Consortium USTH)

### 1. Accueil et lecture des procurations et vérification du quorum.

Le Professeur Jean-Paul Deroin, Président du Consortium USTH, a accueilli les membres du Conseil d'Administration ainsi que les établissements invités. Ensuite, il a effectué la vérification du quorum, qui a été atteint avec la présence de 14 membres sur 16. La réunion a pu commencer.

## **2. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 24 mai et du 20 juin 2023.**

Les comptes rendus du conseil d'administration du 24 mai et du 20 juin 2023 ont été soumis au vote et ont été approuvés à l'unanimité.

*Cf. Annexes*

## **3. Principales informations du Président du Consortium USTH**

Monsieur Deroin a présenté les principales informations relatives au Consortium depuis sa prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre. Au cours de cette période, il a déjà dirigé deux réunions du bureau en septembre et en octobre. Il a également annoncé la préparation d'une réunion avec les responsables de Master au mois de novembre.

Monsieur Deroin a indiqué qu'il se rendrait à Hanoï du 11 au 21 décembre pour dispenser les cours qu'il avait traditionnellement assurés. Il envisage également de rencontrer le Recteur principal, la Rectrice vietnamienne, ainsi que les principaux membres du personnel de l'USTH et les autres acteurs locaux tels que VAST, ambassade, IRD, etc.

Monsieur Deroin présente un bref rapport aux membres du CA concernant sa récente réunion au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a mentionné qu'il a été reçu par Monsieur Lucas Tourny, en présence du Délégué aux Affaires Européennes et Internationales, Monsieur Patrick Nédellec. Lors de cette réunion, Monsieur Nedelec a confirmé que l'USTH demeurerait une référence pour les universités franco-X, et il a annoncé que la dotation budgétaire du Ministère serait maintenue pour les prochaines années.

Par ailleurs, Jean-Paul Deroin a souligné qu'il avait réussi à rétablir le contact avec le nouveau VPRI de l'Université de Perpignan, membre du consortium, qui n'avait pas honoré sa cotisation depuis deux ans.

En outre, il a informé que le Président de la VAST, le Professeur Chau Van Minh, serait en France au début du mois de novembre en délégation, accompagné des relations internationales de la VAST et de la Rectrice de l'USTH, Dinh Thi Mai Thanh. Une rencontre est prévue entre la délégation et le Président du Consortium le 3 novembre pour signer officiellement le MOU entre la VAST et le Consortium. Monsieur Deroin sera accompagné par Monsieur Amine Nait-Ali de l'UPEC et par Monsieur Christian Valentin de l'IRD.

## **4. Informations USTH par le Recteur Jean-Marc Lavest**

Le Recteur Monsieur Jean-Marc Lavest a partagé plusieurs informations relatives à l'USTH :

**L'accréditation institutionnelle de l'USTH** : Après un processus impliquant l'envoi du rapport d'auto-évaluation en mars, la visite des experts en mai, et la remise du rapport final en août, l'Hcéres a accordé son accréditation institutionnelle pour l'ensemble de l'USTH le 23 octobre. Cette accréditation a une durée de cinq ans. La commission a également recommandé la préparation d'un troisième accord intergouvernemental, une meilleure stabilité de la gouvernance (le Recteur n'est nommé que pour deux ans), la préparation du déménagement

vers le campus Hoa Lac, et l'élaboration d'une stratégie d'élargissement du Consortium (intégration de l'USTH au Conseil d'Administration).

**Évolution des effectifs étudiants** : Le nombre de primo-entrants à l'USTH semble se stabiliser, avec 800 nouvelles inscriptions en licence, 78 en master (contre 65 l'an dernier), et 10 en doctorat (inscriptions en cours). Si ces flux entrants restent constants, le nombre d'étudiants devrait continuer à augmenter, passant de 2 650 à la rentrée 2023 à environ 3 000 l'année prochaine, se rapprochant d'une asymptote de 4 000 étudiants d'ici 2030.

**Nouveaux programmes** : En plus des trois doubles licences en ICT, Chimie et Life Sciences, un nouveau parcours de 5 ans en Pharmacie a été ouvert en septembre 2023. Trois nouveaux masters sont prévus à la rentrée 2024, avec une accréditation uniquement vietnamienne, car ils sont en dehors du Consortium : « Food Sciences & Tech », « Medical Sciences & Tech », « Applied Engineering & Technology ».

**Visites au sein de l'USTH** : L'USTH a reçu la visite du Délégué régional du CNRS, Monsieur Dominique Baillargeat, de la PDG de l'IRD, Madame Valérie Verdier, de la PDG du CIRAD, Madame Elisabeth Claverie de Saint Martin, et du Président du MNHN, Monsieur Bruno David. La visite du PDG du CNRS, Monsieur Antoine Petit, est prévue pour le 28 novembre.

**Coopération avec le CNRS** : Grâce à un cofinancement du CNRS, de la VAST et de l'USTH, l'École « Do Son » reprendra ses activités en 2024 dans le domaine de la chimie.

*Cf. Présentation Power Point jointe*

## **5. Point sur les Licences et double diplôme Bachelors par le VP Licences, Amine Nait-Ali**

### **Informations générales sur les conventions double diplôme**

Monsieur Amine Nait-Ali, récemment élu Vice-Président des Licences lors du Conseil d'Administration en juin dernier, a commencé par rappeler les conventions signées cette année concernant les doubles diplômes de licences. Plusieurs universités partenaires ont signé ces conventions:

- Université de Poitiers : ICT
- Université Sorbonne Paris Nord : ICT
- Université Sorbonne Paris Nord : Biologie
- Université de Montpellier : Biologie
- Université de Reims : Chimie
- Aix Marseille Université : Chimie
- Université Paris Est Créteil : Chimie

De plus, une convention est en cours de signature avec l'UPEC pour un double diplôme en LS.

Monsieur Nait-Ali a souligné la nécessité de centraliser les informations relatives aux licences, afin d'offrir au Consortium une vision complète des missions passées, actuelles et futures. Il a constaté la complexité de l'accès aux informations liées à ces missions, mettant en lumière l'importance d'établir un système de gestion des données plus efficace. Ce dernier favoriserait une coordination optimale et un suivi amélioré des activités liées aux licences.

Monsieur Lavest est intervenu pour rappeler le fonctionnement des licences double diplôme. Les parcours en double licence se composent de deux années au sein de

l'établissement d'origine en suivant sa propre maquette d'enseignement, puis en troisième année de la licence, l'étudiant part soit au Vietnam, soit en France. Grâce à la convention établie, chaque établissement reconnaît le parcours réalisé pendant les deux premières années, ce qui permet d'obtenir un double diplôme, celui de son université d'origine et le diplôme de l'université d'accueil. Actuellement, à partir de ce modèle, il y a des étudiants en première année et en deuxième année, et l'échange à l'étranger se fera à partir de septembre 2024.

En termes de flux, ces parcours attirent des étudiants avec un très haut niveau académique, car en plus de la validation des matières scientifiques, il est demandé aux étudiants de valider le niveau B2 en français avant de partir à l'étranger. En ce qui concerne les parcours ICT et LS, il y a 15 étudiants, tandis que le parcours Chimie compte de 5 à 7 étudiants. Selon chaque convention, le nombre d'étudiants envoyés à chaque université cible française sera limité à 4 ou 5 étudiants.

### **Focus sur les conventions double diplôme et la prise en charge des missions**

Lors de la réunion, Monsieur Nait-Ali a abordé deux points relatifs à la gestion des missions licences à l'USTH. Tout d'abord, il a mis en évidence les préoccupations des enseignants de l'UPEC qui partent en mission à l'USTH. Il a souligné les incertitudes liées à la convention avec l'UPEC, notamment en ce qui concerne la prise en charge des frais de mission par l'USTH ou par le Consortium.

Une inquiétude subsiste quant à la formulation ambiguë dans la convention UPEC, spécifiant que les frais seront pris en charge par l'USTH "et/ou le Consortium". Cette confusion suscite des interrogations sur la répartition précise des charges financières des missions licences. Monsieur Nait-Ali a préconisé l'établissement d'un cadre clair, particulièrement pour définir la contribution économique du Consortium.

En ce qui concerne les missions Bachelor, Monsieur Deroin a soulevé plusieurs points importants :

- Des enseignants-chercheurs se rendent actuellement à l'USTH pour dispenser des cours aux étudiants en licences, en anticipant que le Consortium prendra en charge les frais de mission. Cependant, aucune décision officielle n'a été prise à ce jour.
- Une décision collective est nécessaire pour formaliser un cadre engageant les décisions du Consortium.
- Les conventions bilatérales entre les établissements et l'USTH ne mentionnent pas le Consortium en tant que signataire, créant ainsi une problématique.
- Il a rappelé l'obligation pour le Consortium de contribuer aux missions de type bachelor, conformément à l'accord intergouvernemental.

Monsieur Lavest a plaidé en faveur d'une convergence des membres du CA sur la prise en charge des missions double diplôme, à l'image des missions masters. Il a proposé que l'USTH prenne en charge les billets d'avion pour les missions licence, tandis que le Consortium assume les *per diem*, mais uniquement pour les licences en double diplôme, excluant les autres missions de licences qui ne sont pas en double diplôme avec un diplôme français. Il a également soutenu l'adoption d'une position commune pour la prise en charge des missions licences, soulignant l'importance de répondre aux demandes de l'AIG tout en favorisant le bon développement des doubles diplômes, compte tenu du nombre moyen de missions annuelles.

Monsieur Lavest a admis la complexité d'une révision des conventions tripartites et a présenté des excuses pour les ambiguïtés existantes. Il a suggéré de laisser cette décision aux membres du CA.

Les membres du CA ont convenu des points suivants :

- Parvenir à un accord sur le financement des missions pour les licences bachelor, en mettant l'accent sur l'engagement du Consortium.
- Appliquer les mêmes règles de financement pour les missions licences que pour les missions master.
- Uniformiser les conventions pour qu'elles soient les mêmes pour l'ensemble des établissements.
- Réduire le nombre de missions d'enseignement dans les Masters pour augmenter celles en bachelor.
- Nécessité de consulter l'expert-comptable sur la légalité du financement par le Consortium des frais de missions licence, en se basant sur les conventions bilatérales et l'accord intergouvernemental.

Sur ce dernier point, il a été rappelé que le Consortium est une association de loi 1901 ayant pour mission de soutenir le développement de l'USTH à travers des fonds publics.

Monsieur Deroin a pris la parole, appelant les membres du Conseil d'Administration à parvenir à un premier accord sur le financement des missions de licence pour l'année en cours. Ce consensus serait sous réserve d'un travail de clarification des conventions, et le Consortium prendra contact avec l'expert-comptable. Monsieur Deroin a souligné qu'avec la diminution des EAD cette année, les finances du Consortium ne seraient pas en péril.

**La proposition soumise au vote était la suivante :** le Consortium prend en charge les *per diem* de 5 missions licence en double diplôme pour l'année en cours, soit 9 jours avec 15-20 heures de cours. Le *per diem* s'élève à 80 € par jour, avec 320 € pour les quatre jours de voyage aller-retour. Les billets d'avion seront pris en charge par l'USTH, et les heures de cours seront rémunérées par les établissements.

**Résultat du vote :** La proposition a été votée à l'unanimité, sans vote contre ni abstention. La décision a été adoptée.

## **6. Point sur les Masters par le VP Masters, Lilian Aveneau à l'USTH**

Monsieur Lilian Aveneau, nouveau VP Masters, a effectué un point sur les nouveaux entrants en Master pour l'année académique 2023. Sur les 5 Masters de l'USTH :

Département	N° d'étudiants et étudiantes en M1	N° d'étudiants et étudiantes en M2	Total d'étudiants et étudiantes M1 et M2
AMSN	6	9	15
AES	4	15	19
BIO	41	22	63
SA	6	7	13
ICT	13	9	22
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>62</b>	<b>132</b>

*Cf. présentation Power Point jointe pour les effectifs Master en 5 ans et pour informations diverses de Master*

### **7. EAD et missions pour l'année 2023-2024.**

Monsieur Deroin a fait le point sur la prise en charge des missions par le Consortium USTH et sur le vadémécum 2023. Ce document a été préparé par l'USTH et diffusé à la fin de l'été 2023 par le consortium. Il établit une base de travail pour les missions, avec un minimum de 3 heures par jour, et stipule qu'une mission doit comprendre 20 heures d'enseignement par semaine. Monsieur Deroin précise que, pour cette année de transition, les missions seront remboursées dès 15 heures réalisées, si possible complétées par une conférence.

En ce qui concerne la prise en charge des EAD par le Consortium, elle sera étendue pour l'année 2023.

### **8. Recherche et doctorants par le VP Recherche, Christian Valentin.**

Monsieur Christian Valentin a présenté les données de 2022 de l'USTH, mettant en évidence un taux de publication de 1,6 publication internationale par an et par chercheur, en prenant en compte les 80 enseignants-chercheurs. Il a souligné que seuls 55 d'entre eux sont publiants, les autres étant occupés par des tâches administratives. Par conséquent, le taux réel est plutôt de 2,1 publications par an et par chercheur. Il a noté qu'il était encore trop tôt pour fournir les données de 2023.

En ce qui concerne le budget consacré à la recherche, évalué à 700 k€, Monsieur Valentin a précisé que 80% de ce financement provient de fonds extérieurs vietnamiens obtenus à la suite d'appels à projets publics (Nafosted, VAST) et privés (VinIF).

Il a identifié trois types de groupes de recherche à l'USTH :

1. Ceux financés par l'IRD : IJL (International Joint Laboratories) tels que DRISA et LOTUS, ainsi que l'IRN Soot DEA.
2. Les groupes de recherche franco-vietnamiens : REMOSAT (télétection spatiale), CECS (chimie) et AMA (nano).
3. Ceux financés par l'USTH, notamment le groupe de recherche de haut niveau "Phytomed" et les cinq groupes de recherche émergents (BEAM, SEED, ainsi que trois en cours d'instruction).

Monsieur Valentin a souligné que, en raison de la maturité de certaines équipes de recherche, et conformément aux recommandations de l'Hcéres, des projets internationaux devraient être soumis à des appels d'offres avec le soutien de membres du Consortium.

Monsieur Lavest est intervenu au sujet du « Programme 89 », qui est qualifié comme étant très lourd sur le plan administratif. Seulement quatre étudiants ont pu partir en France depuis 2021, et deux sont toujours en attente. Ce programme est peu attractif car les candidats doivent s'engager à servir ensuite 9 ans dans la fonction publique vietnamienne.

Pour remédier à ces difficultés, l'USTH est prête à cofinancer entre 8 et 10 bourses de thèse en cotutelle en 2024, avec 18 mois passés à Hanoï et 18 mois en France. Du côté de l'USTH, le doctorant bénéficiera d'un contrat de travail avec une charge d'enseignement de 40 heures par an. Les financements français devront être trouvés auprès des bourses d'excellence de l'Ambassade de France, de l'IRD (c'est déjà le cas pour un doctorant qui bénéficie d'une bourse ARTS via le DRISA) et des écoles doctorales.

### **9. Vie de l'association.**

Il a été rappelé que l'appel à cotisation 2023 avait été lancé le 8 juin 2023, parmi les 29 membres du Consortium 22 établissements ont déjà payé leur cotisation et il manquerait 7 établissements.

La prochaine AG se tiendra le **vendredi 24 mai 2024** à l'Université de Reims Champagne Ardenne et sera précédée et suivie, comme d'habitude, par deux CA.

Le 22/11 /2023



Président du Consortium

**Jean-Paul Deroin**

Le 22 /11 /2023



Secrétaire de séance

**Essaid Ait Barka**